

Aéroclub de Colmar

Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2017

L'Assemblée a été ouverte par le Président avec 35 membres présents. En application des Statuts, aucun quorum n'est nécessaire pour les délibérations de l'Assemblée générale annuelle.

1 - Rapport du Président

Plusieurs événements ont contribué à faire de 2016 une mauvaise année au plan de l'activité. L'état d'urgence a eu un effet dissuasif sur l'activité, notamment par l'obligation de déposer systématiquement un plan de vol pour toute navigation même locale. La fermeture de la piste pour travaux et la suspension de vol du LJ pour raison technique ont contribué à une forte réduction de cette activité avec un total de 946 heures de vol.

La Journée Porte Ouverte du week-end du 1^{er} mai a été une réussite en terme d'organisation, mais la fréquentation a souffert de la météo.

En contrepartie, il faut relever le bon résultat en regard de la sécurité des vols : pas d'accident ni d'incident majeur à signaler. Il n'y a pas eu de dommages aux avions.

2 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 avril 2016

Stéphane Wagner a rappelé les points de ce procès-verbal. Aucune objection n'a été levée. Sur demande des membres, les procès-verbaux de l'AG leur seront diffusés par mails.

3 - Rapport d'activité

Marc Gilg a présenté les statistiques d'activité de 2016 :

Nombre de membres 2015

Catégorie	Elèves	Brevetés	Total pilotes	dont femmes	dont hommes	Non pilotes	Total membres
Jeunes	6	4	10	1	9	0	10
Adultes	16	71	87	7	80	5	92
Total	22	75	97	8	89	5	102

Nombre de membres 2016

Catégorie	Elèves	Brevetés	Total pilotes	dont femmes	dont hommes	Non pilotes	Total membres
Jeunes	4	2	6	1	5	0	6
Adultes	20	69	89	3	86	6	95
Total	24	71	95	4	91	6	101

Qualifications obtenues

- un brevet de base (Caroline Jeanpierre)
- deux licences PPL (Caroline Jeanpierre, Céline Goetz)

Evolution des heures de vol par avion

Type	Imm.	2015	2016
Ecoflyer	LJ	439	86
Cessna 152	RT	278	215
DR221	CY	222	227
DR221	RN	28	
Ecoflyer	AR	324	371
DR400	JN		47
Total		1291	946

4 - Rapport financier

Le chiffre d'affaires est en baisse de 25% en rapport avec la baisse d'activité. Mais le résultat final reste globalement équilibré (- 270 €) compte tenu des amortissement et des provisions pour dépréciation du F-HCLM.

Sous réserve de dépenses imprévues, les perspectives 2017 sont plutôt favorables :

- pas de grosses opérations de maintenance programmée (changement de moteurs ...)
- le changement des radios pour la nouvelle norme 8,33 Khz est reportée au minimum à 2022 sous la pression de l'Armée de l'Air.

Le club poursuit son désendettement. La dette restant à courir était de 141 232,75 € en 2015. Elle n'est plus que de 99 708,05 € au 31 décembre 2016 (cf tableau ci-dessus). Les emprunts d'acquisition des Ecoflyers seront amortis en 2018. Le club retrouvera alors une capacité d'investissement.

Les membres de l'Assemblée ont souhaité connaître le devenir de l'Ecoflyer F-HCLM.

Sa remotorisation en Thielert 135 ou 155 cv fait partie des hypothèses d'investissement futur, bien que non encore confirmée. Le coût d'une remise complète en état de vol (moteur, cellule, avionique) est estimé à 110 000 €.

Etat des emprunts en cours :

Emprunt FFA (moteur HAAR)	0,00
Emprunt HCLM	12 421,42
Emprunt HAAR	30 504,51
Matériel informatique	3 927,47
Emprunt moteur HAAR	48 514,94
Emprunt moteur BPCY	4 339,71
Total	99 708,05

Compte d'exploitation et de résultat 2016 :

Produits		Charges	
Portes Ouvertes	0,00	Eau et énergie	3 224,85
Vols F-HAAR	57 029,60	Frais de déplacement	9 130,00
Vols F-GPRT	26 962,50	Carburant BPCY	9 120,86
Vols F-BPCY	30 242,40	Carburant EJJL	1 311,03
Vols F-EJJL	13 312,50	Carburant HAAR	7 140,80
Double commande	8 020,00	Carburant BXJN	7 872,28
Participations hangar	4 860,00	Carburant GPRT	738,41
Cotisations	20 208,00	Prestations JPO	1 260,00
Produits de gestion	0,00	Aerogest, Resi	1 682,46
Divers	130,00	Location EJJL	4 744,80
Vols F-BXJN	6 887,00	Location BXJN	3 345,00
		Locations diverses	692,57
		Fournitures bureau	598,90
		Entretien construction	2 502,12
		Entretien BPCY	15 735,39
		Entretien HAAR	28 374,36
		Entretien GPRT	12 508,45
		Assurance avions	9 512,37
		Honoraires	3 977,40
		Frais instructeurs	1 420,04
		Impôts et taxes atterrissage	13 947,94
		Charge de gestion diverses	2 504,00
		Multirisque	1 471,62
		Banque et TPE	1 321,31
		Téléphone	1 366,23
		Autres charges	3 677,17
		Amortissement	42 636,64
Chiffre d'affaires	167 652,00		
Reprise frais de bénévolat	9 130,00		
Reprise dépréciation HCLM	9 950,00		
Subvention d'exploitation	7 357,07		
Total produits	194 089,07	Total charges	191 817,00
Résultat exploitation	2 272,07		
Résultat financier	-2 542,00		
Résultat de l'exercice	-269,93		

Tableau analytique d'exploitation par avion propriété du club :

	Chiffre d'affaires	Charges	Résultat
F-BPCY	30 242,00	29 255,00	987,00
F-HAAR	60 000,00	43 000,00	17 000,00
F-GPRT	31 000,00	25 000,00	6 000,00

4 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Le tiers sortant du Conseil d'Administration est composé par :

- Gérard ARIA
- Jean-Paul DELESSE
- Hubert DURLEWANGER
- Gérard GROFF
- Rémy SCHILLEMANN

Se sont déclarés candidats :

- Gérard ARIA
- Jean-Marc PAGIES
- Hubert DURLEWANGER
- Gérard GROFF
- Rémy SCHILLEMANN

Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, l'Assemblée a approuvé leur élection à main levée.

Le Conseil devra se réunir prochainement pour procéder au renouvellement du Bureau : Vice-Président, Trésoriers, Secrétaire Général. Le mandat de Président reste en cours pour 2017.

5 – Modification du Règlement intérieur

L'article 22 du Règlement intérieur permet d'engager la responsabilité du pilote en cas de faute ayant entraîné un dommage à l'avion. Depuis 2015, une nouvelle rédaction de cet article permettait également de demander une contribution à la franchise d'assurance même en l'absence de faute. Cette contribution reposait sur le principe d'un partage du risque entre le club et le pilote.

Conformément au souhait exprimé par l'Assemblée générale 2016, cette nouvelle clause de responsabilité a été supprimée. Elle a été remplacée par la création d'une provision dans les comptes du club pour couvrir la franchise d'assurance en cas de casse. Cette provision est alimentée par une participation de 15,00 € par membre au moment de la cotisation. Elle est identifiée dans les comptes du club, la recette des 15,00 € constituant une « ressource affectée ».

Lorsque la provision sera jugée suffisante, le Conseil d'administration suspendra cette participation.

6 - Intervention des membres du Conseil d'Administration.

Jean-Pierre Martin a évoqué un incident fréquent lors de la saisie des vols sur Aérogest : il faut toujours vérifier la valeur de départ de l'horamètre avant de valider la saisie, dans le cas où le pilote précédent aurait oublié d'enregistrer son vol (c'est un oubli fréquent).

A défaut il y a erreur en cascade dans la base de données Aérogest et les Trésoriers doivent faire une rectification sur tous les vols.

Il a rappelé également qu'il faut saisir également les paiements et pas seulement le vol.

7 - Intervention des instructeurs

Le chef pilote a fait un rappel des nouvelles règles NCO concernant l'emport minimum de carburant.

La réserve finale qui doit être encore présente dans les réservoirs après un vol VFR de jour hors de vue de l'aérodrome est de 30 minutes.

Les pilotes doivent être attentifs à cette obligation en cas de contrôle par la Gendarmerie de l'Air. L'une des méthodes de contrôle est de demander au pilote de faire le plein pour calculer par différentiel le carburant qui restait dans le réservoir.

Autre point à noter : l'heure de vol de double commande pour la prorogation de licence devra désormais permettre d'évaluer le maintien des compétences au niveau du PPL. Il n'y a toutefois pas de programme imposé à ce jour. Il est laissé à l'appréciation de l'instructeur.

7 - Projets d'animations 2017

Le Président a présenté le programme des activités envisagées en 2017 :

- Kiwanis le 10 juin : appel à personnel au sol et à pilotes habilités VI
- 30 juin/1^{er} juillet : vols d'initiation pour la manifestation « Fanabrique » (exposition de miniatures en légos)
- un barbecue en été

L'Assemblée a souhaité connaître la position du club concernant la proposition de meeting aérien à Colmar qui a été faite par JM Airshow.

JM Airshow est une société spécialisée dans l'organisation des manifestations aériennes (meetings, portes ouvertes ...). C'est elle qui a monté le meeting de Mulhouse-Habsheim en 2016.

Mais si cette entreprise assure une prestation technique pour le compte de l'autorité organisatrice, elle ne prend pas le risque économique de l'opération qui est à la charge de cette autorité. JM Airshow a ainsi proposé aux associations basées (aéroclub, vol à voile, ULM ...) de se regrouper pour monter un comité d'organisation du meeting. Le président de l'aéroclub a été approché pour en assurer la direction.

Après une rencontre avec JM Airshow, le vol à voile et l'aéroclub n'ont pas souhaité prendre le risque économique du meeting qui peut laisser un déficit de centaines de milliers d'euros en cas d'échec.

JM Airshow a proposé en solution alternative une journée Portes Ouvertes avec présentation statique d'avions de collection. Mais le projet nécessitait néanmoins un pré-financement de plus de 100 000 €.

Pour sa part, l'aéroclub a confirmé son refus de s'engager financièrement dans le projet.

Colmar, le 29 avril 2017

Le Président
Stéphane Wagner

Le Secrétaire Général
Philippe Dufour